

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'IUT DU 12 AVRIL 2012

### Etaient présents :

- Collège enseignants : Monsieur EZZEDINE, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur MORAUX, Madame PARDINI, Monsieur TABARY, Monsieur CIRY, Monsieur DELEVAQUE, Monsieur DESLANDRE, Monsieur KOCHANOWICZ, Monsieur AVANZATO, Monsieur PAVONE
- Collège BIATSS : Monsieur VUEBAT
- Collège Usagers : Néant
- Collège des personnalités extérieures : Monsieur BRIDE, Président du Conseil, Monsieur JETTE, Monsieur VANDERCROYSSSEN, Monsieur TRANOY, Monsieur NICOLAS, Monsieur GUILLAUME
- Personnalités Invitées : Monsieur DEREMETZ, Chargé de mission représentant Monsieur le Président de l'Université, Monsieur CARTIGNIES, Monsieur DEBLECKER, Monsieur ZERROUKI, Monsieur DELPORTE, Monsieur POIRRIEZ
- Membres de Droit : Monsieur ROUZE, Directeur de l'IUT
- Ont donné pouvoir : Monsieur DOGHECHE à Monsieur EZZEDINE, Monsieur TISON à Monsieur BRIDE, Monsieur WASSE à Monsieur JETTE
- Membres excusés : Monsieur OURAK Président de l'Université représenté par Monsieur DEREMETZ Chargé de mission, Monsieur PAUVROS, Monsieur MICHEL

Monsieur BRIDE, Président du Conseil ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 08 DECEMBRE 2011 (Document envoyé aux conseillers)

*Approuvé à l'unanimité.*

### 2) COMPTE FINANCIER 2011 (Documents envoyés aux conseillers)

Le compte financier 2011 présente un résultat excédentaire de 791 850,25 €. Monsieur ROUZE précise aux conseillers que 96 % des recettes prévisionnelles ont été réellement perçues alors que seulement 77% des dépenses ont été exécutées. La diminution du montant des charges de personnel par rapport à celui de l'année 2010 résulte d'un mécanisme comptable et non pas d'une diminution réelle des dépenses de personnel. Monsieur ROUZE précise qu'il faut relativiser ce montant au regard des engagements non finalisés (Environ 170 000,00€). En définitive, compte tenu de la prise en charge directe de certaines prestations par l'Université et du changement de techniques comptables, le résultat réel s'établit aux environs de 200 000,00 €. On notera que le montant du résultat vient grossir les réserves de l'université.

Monsieur DEREMETZ qui fait part des interrogations de l'université quant aux coûts réels des actions de formation précise qu'une heure d'enseignement coûte 300,00 €.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### Direction

IUT / Direction  
Le Mont Houy  
59313 Valenciennes cedex 9  
<http://www.univ-valenciennes.fr/IUT>

Tél: +33 3 27 51 12 52  
Fax +33 3 27 51 12 50  
[iut@univ-valenciennes.fr](mailto:iut@univ-valenciennes.fr)

3) **Modifications budgétaires**

(Document distribué en séance)

- **DBM de rattachement de 149 524,95 €**

Monsieur CARTIGNIES indique qu'il s'agit d'un reliquat d'une subvention 2007/2008 du Conseil Régional dont le virement été comptabilisé en retard.

Monsieur ROUZE propose que cette somme soit utilisée pour terminer la rénovation des fenêtres des bâtiments WATTEAU et EISEN.

- **DBM de report de 169 524.95 €**

Monsieur ROUZE précise qu'il s'agit de réengager des dépenses déjà engagées sur l'exercice précédent mais non encore réalisées.

- **DBM de prélèvement de 76 000,00 €**

Il s'agit d'une subvention de l'ETAT accordée l'an dernier (pour la rénovation des menuiseries) mais arrivée tardivement.

*Les modifications budgétaires sont accordées à l'unanimité.*

4) **SUBVENTIONS**

(Document distribué)

Il s'agit d'une augmentation de la subvention accordée à l'association étudiante du département INFO (900,00 € attribués au lieu de 500,00€).

Monsieur POIRRIEZ, Chef de département Informatique, explique que l'augmentation de la subvention permettra de prendre en compte les frais de déplacement d'une équipe d'apprentis dans le cadre de la participation aux 24 heures informatique des DUT, à Montreuil.

*L'augmentation de la subvention est adoptée à l'unanimité.*

5) **CONVENTION DE PARTENARIAT BANQUE**

Monsieur DELEVAQUE présente la convention de partenariat.

6) **PROJET D'OUVERTURE OU DE MODIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION**

Monsieur DESLANDRE annonce aux conseillers que le projet d'ouverture de la Licence Professionnelle « Commercialisation des produits bancaires et d'assurance » a reçu un avis favorable pour son habilitation.

7) **CALENDRIER PEDAGOGIQUE 2012/2013**

(Documents distribué en séance)

Monsieur ROUZE précise que ce document a pour but, à la fois d'informer l'université sur le calendrier pédagogique pour la prochaine année universitaire mais également de certifier que les étudiants bénéficient sur leur deux année de DUT d'au moins 60 semaines de formation.

Exemple : (S3+S4) de l'année 2012/2013 avec (S1+S2) de l'année 2011/2012

*Le calendrier pédagogique 2012/2013 est adopté à l'unanimité (avec les modifications demandées)*

8) **CREATION DE L'ALLOCATION DE PRISE EN CHARGE DE L'ACCES A LA LICENCE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI**

Monsieur ROUZE explique les critères d'attribution de l'APECAL.

Monsieur DELEVAQUE (Chef du département QLIO à Cambrai) et Monsieur ZERROUKI (Chef du département TCiaa à Cambrai) expriment leurs interrogations et mécontentement par rapport à cette allocation. Le département QLIO observe une diminution de 30% des demandes d'inscriptions sur POSTBAC par rapport à la même date de l'an dernier.

Monsieur DELEVAQUE qui regrette l'absence de concertation de la C.A.C. avec l'IUT dans la mise en place de cette allocation, présente une motion votée par le conseil des enseignants permanents du département QLIO. Il procède alors à la lecture de cette motion.

Monsieur TRANOY, représentant de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, explique les raisons qui ont conduit à la création de cette allocation et rappelle l'historique du Centre universitaire de Cambrai. Il précise que la C.A.C. n'avait pas perçu les problèmes d'attractivité des DUT implantés à Cambrai et rappelle que cette allocation a été instituée à titre expérimental. Un point sera fait à l'issue de la première année du dispositif. Il conclut que si l'IUT en faisait la demande officielle, l'APECAL pourrait peut-être être étendue aux étudiants des DUT QLIO et TCiaa.

Monsieur CIRY, représentant des enseignants s'offusque d'un tel dispositif. Selon lui, c'est à l'Etat et non aux collectivités de s'occuper de l'Enseignement Supérieur.

Monsieur TRANOY répond que cela pose le problème de la place des collectivités locales dans l'Enseignement Supérieur. Il rappelle qu'historiquement l'Etat a accepté des interventions financières des collectivités dans l'implantation des antennes universitaires.

Monsieur DEREMETZ confirme que la Communauté d'Agglomération de Cambrai a beaucoup œuvré pour le Centre Universitaire.

Monsieur BRIDE propose aux conseillers de soumettre la motion au vote.

Monsieur TRANOY ne prend pas part au vote.

*La motion du département QLIO est adoptée à l'unanimité.*

9) **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BRIDE lève la séance à 19H30.

Le Directeur,



Jean-Pierre ROUZE